

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE**

Avis relatif aux vœux du Nouvel An et aux réceptions et dîners officiels.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Ordonnance Souveraine accordant l'exequatur à un Consul.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Consul.
Ordonnance Souveraine portant convocation du Conseil National en Session Extraordinaire.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis relatifs aux réceptions et aux vœux du Nouvel An.

INFORMATIONS

Commandement de la Compagnie des Carabiniers.
Festival Musical.

Société de Conférences. — La littérature de révolte en Angleterre, par M. Thomas Greenwood. — Une croisière aux Lieux Saints, par le P. Journès.

Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE

Dans les Concerts.

MAISON SOUVERAINE

LL. AA. SS. le Prince Souverain et la Princesse Héritaire dispensent les personnalités, les autorités et les fonctionnaires de Leur adresser des vœux à l'occasion du renouvellement de l'année.

D'autre part, en raison des difficultés actuelles, il n'y aura ni réceptions, ni dîners officiels au Palais cet hiver.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1.663

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission en date du 1^{er} novembre 1934, par laquelle S. Exc. le Président de la République Espagnole a nommé M. Alphonse Diaz Pache, Consul d'Espagne dans Notre Principauté ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Alphonse Diaz Pache est autorisé à exercer les fonctions de Consul d'Espagne à Monaco et il est ordonné à Nos Autorités administratives et judiciaires de le reconnaître en la dite qualité.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le

concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le seize décembre mil neuf cent trente-quatre.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1.664

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jacques Duval est nommé Consul de Notre Principauté à Tours (Indre-et-Loire) en remplacement de M. Victor Girardin, placé hors cadre sur sa demande.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le seize décembre mil neuf cent trente-quatre.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1.665

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 26 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

Vu l'article 2 — alinéas 2 et 3 — de l'Ordonnance du 15 avril 1911 sur le fonctionnement du Conseil National ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

Le Conseil National est convoqué en session extraordinaire pour le mercredi 26 décembre 1934.

ART. 2.

L'ordre du jour de cette session est ainsi fixé :
1° Budget 1935,
2° Projets de Lois,
3° Communications du Gouvernement.

ART. 3.

La session extraordinaire prendra fin le mercredi 9 janvier 1935.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt et un décembre mil neuf cent trente-quatre.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

PARTIE NON OFFICIELLE**AVIS & COMMUNIQUÉS**

S. Exc. le Ministre d'Etat et MM. les Conseillers de Gouvernement ne recevront pas à l'occasion du 1^{er} Janvier.

Ils prient MM. les Fonctionnaires de se dispenser de leur adresser des vœux et des cartes pour la nouvelle année.

**

Le Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet de S. A. S. le Prince Souverain, ne recevra pas le 1^{er} Janvier et prie MM. les Fonctionnaires de se dispenser de lui adresser des vœux à l'occasion du Nouvel An.

**

M. le Premier Président de la Cour d'Appel ne recevra pas à l'occasion du Nouvel An.

**

M. le Procureur Général près la Cour d'Appel ne recevra pas le Premier Janvier.

INFORMATIONS

Le choix de S. A. S. le Prince s'est porté sur le Chef d'Escadron d'Artillerie Coloniale en retraite Louis-Jean Joly, pour prendre le commandement de la Compagnie des Carabiniers, en remplacement du Commandant de Serres de Mesplès, admis à faire valoir ses droits à la retraite. Cet officier supérieur est Chevalier de la Légion d'Honneur, a été blessé trois fois et a obtenu quatre citations.

Le Festival Musical organisé par les soins de la Municipalité a remporté le plus franc succès, dimanche dernier.

La Musique Municipale et l'Union Chorale de Nice ont été reçues, quai de Plaisance, par M. Pierre Gioffredy, premier Adjoint au Maire et M. Charles Bernasconi, Président de la Commission Municipale des Beaux-Arts. Après l'exécution des hymnes nationaux, elles se sont formées en cortège et, accompagnées par la Musique Municipale de Monaco et la Philharmonique se sont rendues place du Palais où devait avoir lieu le concert.

La Philharmonique, la Musique Municipale de Monaco se sont d'abord fait entendre. Puis la Chorale l'Avenir et l'Union Chorale de Nice réunies sous la baguette de M. Aïnési ont interprété deux œuvres de grand caractère. La Musique Municipale de Nice lui succéda et le concert se termina par un grand chœur d'ensemble avec accompagnement d'harmonie exécuté par toutes les sociétés sous la direction de M. Graefe, Directeur de l'Ecole Municipale de Musique.

Cette belle manifestation avait attiré, de la Principauté et des villes voisines, une très nombreuse assistance qui a salué d'acclamations les œuvres et les exécutants.

Dans la tribune officielle, on remarquait S. Exc. M. le Ministre d'Etat; MM. Aurégliia, Maire de Monaco; Icart, Adjoint au Maire de Nice; le Prince et la Princesse Mirza Riza Khan; le Marquis Chiavari, Consul d'Italie; MM. Louis Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement; P. Gioffredy et G. Sangiorgio, Adjointes; l'Abbé Aurat; Ch. Bernasconi, Président de la Commission Municipale des Beaux-Arts, etc...

Les Chefs de musique ont été reçus, à la fin du concert, dans la tribune officielle et ont été vivement félicités par S. Exc. le Ministre d'Etat, par M. le Maire et par les Autorités.

Une réception a eu lieu ensuite à l'Hôtel Bristol et Majestic en l'honneur des sociétés niçoises, tandis que les sociétés monégasques étaient reçues au Café du Siècle.

Le soir, à 20 heures, les Présidents, Directeurs et Chefs des sociétés musicales ont été conviés au Restaurant Ciro, à un dîner présidé par M. le Maire.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

En raison des fêtes, la dernière conférence de l'après-midi a eu lieu samedi au lieu de lundi. Malgré ce changement de date, un nombreux auditoire s'était réuni pour entendre M. Thomas Greenwood parler de la *Littérature de révolte en Angleterre*.

M. Greenwood s'exprime en français avec une merveilleuse facilité et sans le moindre accent étranger. Son étude très fouillée, très documentée a été suivie avec le plus attentif intérêt et longuement applaudie. Le sujet qu'il traitait était d'autant plus attachant que plusieurs des écrivains dont il étudiait l'œuvre ont vécu ou vivent sur la Côte d'Azur.

Après avoir rappelé que Lawrence, un des plus célèbres de ces auteurs, était mort à Vence et que Somerset Maugham et Wells y avaient longtemps vécu, le conférencier exposa l'opposition profonde que l'on observe entre les écrivains de l'ère victorienne et les écrivains contemporains.

Alors que la génération précédente s'attachait à répandre dans le public les grandes idées de justice, de bonté et le culte de la famille, l'école moderne s'attache au contraire, à l'étude des particularités individuelles; les causes essentielles de cette tendance sont le développement de la psychologie en tant que science expérimentale (psychanalyse du docteur Freud, école anglo-américaine de psychophysique).

Mais alors que la révolte se traduit chez un Bernard Shaw par la négation de toute religion, de toute famille, de tout État, elle se traduit, chez les écrivains de combat tels que Joyce l'auteur d'*Ulysse* — et Lawrence — l'*Amant de Lady Chatterley* — par l'étude des détails de la vie d'un individu: d'autre part, les théories de Lawrence, le conduisent à traiter les rapports de l'homme et de la femme dans des termes que la tradition anglaise ne peut admettre et qui firent interdire la vente de ces ouvrages en Angleterre; bien que Joyce et Lawrence n'aient certainement pas eu l'idée d'infecter l'esprit du lecteur mais bien plutôt de l'épurer en le délivrant de l'hypocrisie du conformisme, il n'en est pas moins vrai que le luxe de détails scabreux dans lequel ils se complaisent n'est pas indispensable à l'œuvre d'art et que les

mêmes problèmes auraient pu être traités dans un esprit traditionnel sans rien perdre de leur intérêt.

Mais il faudrait bien nous garder, insiste M. Thomas Greenwood, de penser que ces ouvrages sont le reflet d'une mentalité moyenne en Angleterre.

D'ailleurs, explique le conférencier, l'Angleterre a toujours eu, du Moyen Age à nos jours, des écrivains de révolte, qui n'exprimaient pas autre chose que ceux de l'époque actuelle. L'esprit britannique, quoi qu'il en soit, est trop solidement assis sur ses traditions pour qu'il soit à craindre qu'il se trouve influencé par cette littérature.

Ce fut une belle soirée que celle du mercredi 19 décembre. Le Père Jounès, à l'approche des fêtes de Noël, avait choisi comme sujet: Une croisière aux Lieux Saints. C'est devant une salle comble que le conférencier parla avec la compétence, la conviction et la flamme qu'on lui connaît.

Après nous avoir montré la place unique et prédominante que la Palestine occupe dans l'histoire du monde, l'orateur se demande d'où vient cette puissance d'attraction? Rien dans son importance, dans sa richesse, dans sa position stratégique ne saurait l'expliquer. La Palestine est limitée dans le nombre de ses habitants, pauvre dans son industrie, désolée dans son aspect de ruines endormies. Et cependant elle voit se concentrer vers elle les regards de tous les peuples parce que le Christ Jésus y révéla son Evangile, y institua son Eucharistie, y souffrit sous Ponce Pilate, y ressuscita, y créa son Eglise, et que cette contrée infidèle sur laquelle « son sang est retombé » demeure pour tous les Chrétiens le lieu le plus saint et le plus sublime de la terre. Et alors, par des vues splendides qu'il passe à l'écran, il nous fait voir et, pour ainsi dire, toucher du doigt tous les souvenirs sacrés, il reconstitue dans leurs cadres les scènes de l'Evangile, il évoque les personnages bibliques, il redit leurs paroles dans le pays où ils ont vécu, et par dessus tout il fait revivre et met en relief la douce figure du Christ. Et l'assistance ravie contemple ensuite un beau film lui révélant, avec les us et les coutumes de ce pays, les plus beaux sites qui soient au monde: Jérusalem, Bethléem, Nazareth, Cana, Tibériade, le Thabor, le Jourdain, le Mont des Oliviers, le Mur des Pleurs, etc.

Conférence et film furent salués par les applaudissements les plus enthousiastes. En résumé ce fut un beau succès pour le conférencier et une bien intéressante soirée pour le public.

Dans son audience du 22 décembre 1934, la Cour d'Appel a rendu l'arrêt ci-après:

Appel, par S. E.-L., coiffeur, né le 17 septembre 1894, à Jette-Saint-Pierre (Belgique), demeurant à Nice, du jugement du Tribunal Correctionnel en date du 23 octobre 1934, qui l'avait condamné à huit jours de prison (avec sursis) et 25 francs d'amende, pour abandon de famille. Arrêté modificatif: 25 francs d'amende.

Dans ses audiences des 18 et 21 décembre 1934, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements ci-après:

G. E.-J., employé, né le 5 octobre 1906, à Monaco, demeurant à Monaco: 25 francs d'amende, pour infraction à la législation sur les automobiles (défaut de permis de conduire). Déclaré M. G. B. civilement responsable;

H. L., voyageur de commerce, né le 13 septembre 1894, à Budapest (Hongrie), demeurant à Budapest: un an de prison et 100 francs d'amende (par défaut), pour vol et complicité;

G. J., commerçant, né le 29 janvier 1895, à Budapest (Hongrie), demeurant à Budapest: un an de prison et 100 francs d'amende (par défaut), pour vol et complicité;

B. E., commerçant, né le 5 novembre 1881, à Osigeck (Yougoslavie), demeurant à Prague: un an de prison et 100 francs d'amende (par défaut), pour vol et complicité;

A. G., charpentier, né le 11 mars 1898, à Marseille (Bouches-du-Rhône), sans domicile fixe: huit jours de prison, pour mendicité en réunion et vagabondage;

T. F., manœuvre, né le 21 mai 1892, à Charlieu (Loire), sans domicile fixe: huit jours de prison, pour mendicité en réunion et vagabondage;

C. J.-R., commerçant, né le 12 mai 1902, à Paris, demeurant à Nice: 25 francs d'amende pour port d'arme prohibée.

LA VIE ARTISTIQUE

DANS LES CONCERTS

Le reproche d'avoir manqué d'intérêt ne se peut guère adresser au « *Concert de Gala* » du dimanche 16 décembre, où Igor Strawinsky, (de qui plusieurs œuvres, pas précisément banales, firent leur bruit dans le monde) et l'exécutant de premier ordre, Samuël Dushkin, interprètent, l'un sur le piano, l'autre sur le violon, quatre compositions de la façon ultra personnelle de Strawinsky, dont trois (Suite Italienne. — Divertimento. — Duo concertant) avaient l'estimable avantage de n'avoir jamais été exécutées ici.

Depuis que les *Ballets Russes* — les vrais, les seuls, ceux de Serge de Diaghilew, lesquels, pendant des années, emplirent les échos de la terre du fracas de leurs triomphes — ont mis en lumière les particulières magnificences de l'*Oiseau de feu*, du *Rossignol*, et de *Petrouchka*, divertissements se différenciant violemment des divertissements de la classique manière apaisée, par la singularité frénétique de leurs mouvements, par l'inédit fastueux de leur couleur, par l'acide saveur de leurs nouveautés musicales, divertissements assurément faits pour intéresser, captiver les artistes et, aussi, pour « désemberlucoquer l'entendement » de ceux qui n'entendent pas qu'on ose se permettre d'apporter le moindre trouble dans la routine de leurs admirations — depuis les belles heures héroïques des *Ballets Russes*, la gloire auréole le nom de Strawinsky.

Nul n'ignore que le compositeur de *Petrouchka* et du *Sacre du Printemps* est un musicien ne reculant devant aucune audace. Et pas n'est besoin de constater qu'il ne fuit pas le bizarre, que la hantise du non entendu le travaille et qu'il ne hait pas l'exagération. S'il est exact, comme l'assure Joseph de Maistre, que « l'exagération est le mensonge des honnêtes gens », Strawinsky, certainement occupe une place enviable parmi les honnêtes gens. Sans cesse, au pourchas des plus imprévus mélanges de timbres, obsédé par la recherche des plus curieuses inventions rythmiques, Strawinsky a la passion des témérités harmoniques et il est difficile de lui refuser la plus déconcertante maîtrise en l'art de jouer de l'instrumentation. Cependant, dans les ouvrages de ce musicien oseur et sans peur, les pires exaspérations instrumentales ne nuisent pas au bon effet orchestral: l'ordre règne dans le désordre (à la vérité plus apparent que réel) des sonorités.

Igor Strawinsky et Samuël Dushkin interprétèrent avec le plus complet talent, voire avec la dernière perfection, les ouvrages portés au programme. Et Dieu sait que ce n'est pas petite besogne que de jouer pareille musique! Les deux courageux et admirables artistes se sont tiré de l'aventure en virtuoses se riant des difficultés quelles qu'elles soient. Ils rendirent merveilleusement l'étrange grâce et les originales beautés des divers morceaux du *Divertimento*. Il est, d'ailleurs, si loin d'être indifférent, ce *Divertimento*, « inspiré par la muse de Tchaïkowsky » que l'on est en droit d'avancer, qu'en la circonstance « la muse de Tchaïkowsky inspira heureusement Strawinsky.

Dans les *Airs du Rossignol*, « la Berceuse », si exquisement mélodique, ravit le public. Pourquoi, diable, Strawinsky n'écrit-il pas plus souvent, puisqu'il en est capable, des pages d'une semblable simplicité, claires et charmantes? Au milieu des complications de toutes les

sortes et du déchainement tarabiscoté, parfois agressif, des sonorités, cette « berceuse » fut un délicieux rafraîchissement.

Le succès remporté par les deux éminents exécutants artistes prit de vastes proportions.

M. Emile Cooper ayant fui vers de lointains rivages, c'est M. Freitas-Branco qui, à sa place, brandit le bâton de commandement, en attendant que d'autres l'agitent à leur tour.

Cette année, sans doute, parce que l'heure est aux restrictions, au lieu de douze chefs d'orchestre, se succédant au pupitre, on n'en aura que six. Cela, n'a en réalité qu'une importance relative, et il est probable qu'il ne viendra à la pensée de personne de protester contre la diminution du nombre des batteurs de mesures. L'on réclamera d'autant moins que, pendant une belle suite d'années, l'orchestre de Monte-Carlo n'avait qu'un seul chef pour les grands concerts. Alors, tout marchait on ne peut mieux et, tout le monde était satisfait.

Le mercredi 19 décembre, le *Concert Classique, donné au bénéfice de la Société de Bienfaisance pour la Noël des Enfants Pauvres* était donc placé sous l'autorité de M. Freitas-Branco, qui parut l'autre saison, dans un « Gala Richard Strauss et Johann Strauss », d'idée plutôt extravagante, étant donné le genre de talent de ces deux musiciens, excluant tout rapprochement.

M. Freitas-Branco, beaucoup moins tumultueux que M. Cooper en ses attitudes et en ses gestes, a sérieusement de quoi ne pas faire trop regretter son prédécesseur. L'*Ouverture du Prince Igor* de Borodine, *Sarabande et Danse* de Debussy-Ravel, *Orphée*, le tant magnifique poème symphonique de Liszt, permirent à M. Freitas-Branco de se distinguer. Dans les fragments du *Tricorne* de de Falla, la *danse finale* lui valut force bravos.

En ce Concert, M. Arthur Rubinstein joua l'accablant et long *Concerto n° 2 en Ut mineur* de Rachmaninoff. Il y déploya les qualités de force et de surprenante virtuosité que l'on a pris l'habitude de fêter éperdument quand la fortune veut que ce glorieux manipulateur de touches et dompteur de notes illustre les Concerts de Monte-Carlo de sa présence. M. Rubinstein retrouva aussi nombreux, aussi chaleureux, aussi fervents les applaudissements qui l'accueillirent aux précédentes auditions.

Au « Grand Concert » du vendredi 21 décembre (M. Freitas-Branco dirigeant), M. Arthur Rubinstein, à la suite de ses exécutions du *Concerto en Mi bémol* de Liszt, de la *Barcarolle* de Chopin, de *Alborada del Gracioso* de Ravel, des *Danses de la Peur et du Feu* de de Falla obtint les honneurs du triomphe.

Après la *Suite en Ré* de Bach, interprétée superbement par l'orchestre, vint *Impression dal vero* de Malipiero. C'est une composition italienne de réalisation tourmentée, d'idée plutôt confidentielle, et assez inaccessible aux gens manquant de l'entraînement indispensable pour saisir le fin du fin des compositions exagérément modernes, aux beautés vofontiers hermétiques. Cette « Impression » a soulevé un convenable enthousiasme.

Le Concert se termina par le Menuet des Follets, la Danse des Sylphes et la Marche Hongroise de la *Damnation de Faust* de Berlioz. Rien à dire de ces fragments d'un chef-d'œuvre archiconnu, si ce n'est qu'on ne se lasse pas de leurs splendeurs.

A. C.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Pissarello, huissier, en date du 22 décembre 1934, enregistré, le nommé LOWENTHAL Hans-John, né à Berlin, le 12 décembre 1894, commerçant, ayant résidé à Monte-Carlo, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement le mardi 29 janvier 1935, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de vol et d'émission de chèque sans provision; — délits prévus et réprimés par les articles 377, 399 et 403 du Code Pénal.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,
Henri GARD, Premier Substitut.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire L. RA-PAIRE sont informés que la vérification des créances aura lieu au Palais de Justice à Monaco, le 9 janvier 1935, à 10 heures, et sont invités à remettre, soit au Greffe Général, soit au liquidateur, M. Orecchia, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers de la faillite DELAY sont informés que la vérification des créances aura lieu au Palais de Justice à Monaco, le 16 janvier 1935, à 10 heures, et sont invités à remettre, dans un délai de vingt jours, soit au Greffe Général, soit au syndic, M. Orecchia, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 24 décembre 1934.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire C. GIFFUNI sont invités à assister à la réunion qui aura lieu au Palais de Justice à Monaco, le 16 janvier 1935, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat ou passer un contrat d'union.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AGENCE LORENZI

26, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo

Premier Avis

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 19 décembre 1934, enregistré, M. Louis BORDERO a vendu à M. et Mme DE DIONIGI le fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie qu'il exploitait à Monte-Carlo, Villa Rocher de Cancale, boulevard Princesse-Charlotte.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, à l'Agence Lorenzi.

Monaco, le 27 décembre 1934.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO

Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte sous seings privés, déposé au rang des minutes de M^e Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, en date du 25 juillet 1934, M. Orecchia, agissant en qualité de liquidateur de l'union des créanciers de M. François FORCLAZ, commerçant, demeurant à Monaco, rue Florestine, a vendu à M. Anténor, dit Honoré ARTIOLI, le fonds de commerce d'hôtel, connu sous le nom de *Hôtel de Marseille*, sis à Monaco, quartier de la Condamine, rue Florestine.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire à Monaco, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 27 décembre 1934.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco.

Adjudication de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant procès-verbal dressé par M^e Eymin notaire soussigné, le 5 décembre 1934, Mme Mathilde BERRARDI, commerçante, demeurant n° 8, rue Caroline, à Monaco, veuve de M. Robert STEVENAZZI, a été proclamée adjudicataire du fonds de commerce de crèmerie, restaurant et bar, dénommé *Restaurant Stallé*, situé quai de Plaisance, à Monaco, saisi à l'encontre de Mme Baptistine-Laure FORNERO, épouse de M. Octave-Léon STALLÉ, demeurant ensemble à Monaco.

Les créanciers de Mme Stallé sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite adjudication, en l'étude du notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 27 décembre 1934.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le 11 décembre 1934, enregistré, M. Antoine VUOTTO, hôtelier, demeurant rue Grimaldi, à Monaco, a acquis de la liquidation judiciaire de M. Edouard GIANELLA, hôtelier, demeurant à Monaco, le fonds de commerce d'hôtel et restaurant, dénommé *Hôtel Helvetia et Romain*, exploité rue Grimaldi, à Monaco-Condamine.

Les créanciers de M. Gianella sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, entre les mains de M. Antoine Orecchia, liquidateur, 5, avenue du Berceau, à Monte-Carlo, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 27 décembre 1934.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO

Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Adjudication de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant procès-verbal aux minutes de M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, du trente octobre mil neuf cent trente-quatre, le fonds de commerce d'hôtel, restaurant, chambres meublées, sis à Monte-Carlo, 21, rue du Portier, connu sous le nom d'*Hôtel de Berne*, dépendant de la faillite de M. Ange GARGIONI, a été adjugé à M. Maurice THERON, propriétaire, demeurant 4, avenue de la Costa, à Monte-Carlo, qui a déclaré command, par acte du même jour, au profit de M. Pierre RAGNONI, préparateur en pharmacie, demeurant à Monaco, boulevard Charles III.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 27 décembre 1934.

(Signé :) A. SETTIMO.

Avis

Suivant acte sous seings privés en date du 13 novembre 1934, M. Orecchia, syndic de la faillite RAMEIL, épouse IVIGLIA, a cédé le fonds de commerce de salon de coiffure dépendant de la dite faillite, sis 11 bis, rue Plati, à Monaco, à M. VI-
VALDI Attilio.

Opposition, s'il y a lieu, chez M. Orecchia, dans les délais légaux.

Monaco, le 27 décembre 1934.

Avis

Suivant acte sous seings privés en date du 13 novembre 1934, M. Antoine Orecchia, syndic de la faillite IVIGLIA Ange, a cédé le fonds de commerce de réparations de cordonnier, dépendant de la dite faillite, sis 11 bis, rue Plati, à Monaco, à M. VI-
VALDI Attilio.

Opposition, s'il y a lieu, chez M. Orecchia, dans les délais légaux.

Monaco, le 27 décembre 1934.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN

Docteur en Droit, Notaire,

2, Rue Colonel Bellando de Castro, Monaco.

Vente aux Enchères Publiques sur saisie

Le mardi quinze janvier mil neuf cent trente-cinq, à dix heures, en l'étude de M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire, sise n° 2, rue Colonel Bellando de Castro à Monaco.

En exécution de deux ordonnances rendues, en référé, par M. le Vice-Président du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, remplissant les fonctions de Président en empêchement du titulaire, les trente et un octobre et douze décembre mil neuf cent trente-quatre, enregistrées, à la suite d'une saisie-exécution pratiquée par M^e Pissarello, huissier à Monaco, suivant procès-verbal en date du six octobre mil neuf cent trente-quatre, aussi enregistré,

A la requête de :

M^{me} Marguerite HUVET, sans profession, veuve de M. Alphonse LENOIR, demeurant et domiciliée boulevard Carnot, à Nice (Alpes-Maritimes);

Pour laquelle domicile a été élu à Monaco, en l'étude de M^e Jacques Lambert, avocat-défenseur près la Cour d'Appel;

Contre :

M. Fernand-Georges MOUILLET, agent de ventes et locations, et M^{me} Rosine DUBUS, son épouse, demeurant et domiciliés ensemble n° 8, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco);

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur,

D'un fonds de commerce d'Agence de ventes et locations, exploité sous le nom de Agence Clarisse successeur Agence Defressine, n° 8, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), comprenant : le nom commercial ou enseigne; la clientèle ou achalandage; les objets mobiliers, le matériel et le droit au bail des lieux où s'exploite le dit fonds.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix (pouvant être baissée) fixée par l'ordonnance sus-relatée du trente et un octobre mil neuf cent trente-quatre, de Cinquante mille francs, ci. 50.000 fr.

Consignation pour enchérir, dix mille

francs, ci. 10.000 fr.

Le paiement du prix aura lieu comptant, au moment même de l'adjudication.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'obtention des autorisations et licences nécessaires pour l'exploitation du fonds mis en vente.

Fait et rédigé par M^e Alexandre Eymin, notaire à Monaco, commis pour procéder à la vente et dépositaire du cahier des charges.

Monaco, le vingt-deux décembre mil neuf cent trente-quatre.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Enregistré à Monaco, le 22 décembre 1934, n° 84 v°, c. 4. — Reçu : un franc. (Signé :) HONNORAT.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO
(Mont-de-Piété)

VENTE

Il sera procédé le Mercredi 9 Janvier 1935, au siège social, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant la deuxième quinzaine de Mars 1934, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux et objets divers.

BON-PRIME
à nos Lecteurs

Nous vous offrons un abonnement de 3 mois

pour 5 francs

seulement

Jardins et Basses-Cours

paraissant le 5 et le 20 de chaque mois

Vous recevrez dès leur publication 6 numéros de 40 à 60 pages, illustrés de 30 à 40 gravures, bourrés de Conseils dont l'application vous fait :

GAGNER DE L'ARGENT

Cet abonnement comporte : 1° 3 fascicules ordinaires traitant 100 sujets d'actualité : Petits et Grands Elevages, Culture, Jardinage, Industries Rurales Familiales, etc.; 2° 3 Fascicules Spéciaux complets, véritables Petites Merveilles, formant autant de Guides Pratiques Permanents, ou de Guides saisonniers Régionaux. Et vos 5 francs vous sont de plus

REMBOURSÉS

immédiatement

par 2 superbes Primes : 1 N° de Vie à la Campagne, du prix de 5 fr. et un N° de l'attrayante publication Maisons pour Tous.

De plus vous prendrez part au Concours de Propagande des Activités Rurales qui garantit un prix à chaque participant.

Découpez cette annonce et adressez-la avec la somme de 5 fr. à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris 6^e

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

VALEUR OR

Assurez-vous un Placement sûr, un placement qui rapporte, de votre Argent, en faisant économiquement produire à votre Terre, à votre Domaine, le maximum.

Suivez les conseils de

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique avant tout par le Texte et par l'Image

pour 50 francs

seulement

Étranger : 65 et 80 francs

Vous recevez 12 Numéros mensuels, véritables Sources de Revenus et de Plaisirs. Chacun d'eux comporte, en effet, 42 à 84 pages illustrées de 150 gravures traitant avec tout le détail pratique utile 100 sujets d'actualité; Elevage de Petit et Gros Bétail, Culture de Rapport, Horticulture, Jardinage, Architecture, Monographie de Beaux Domaines et d'Exploitations Rurales de Rapport, etc..., etc...

Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante, à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous - Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, son Confort, ses Installations Modernes

COMMUNICATIONS RAPIDES

PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^D DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES - PLANS - DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 37^e ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 janvier 1934. Soixante Actions de la Société Anonyme Alimentation du Sud-Est à Monaco, portant les numéros 927 à 986, coupons 14 attachés.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 5 février 1934. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17700, 47887.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 mars 1934. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance

Du 16 février 1934. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1934